

Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional

**Rapport d'information sur les offres de mobilité régionales et orientations dans le cadre du projet de loi LOM**

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) projette la Région comme cheffe de file de l'intermodalité et garante de la complémentarité entre les modes de transports de son territoire.

**La future Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM), qui s'inscrit dans le prolongement des assises devrait prévoir en 2018 la déclinaison de mesures destinées notamment à favoriser l'émergence de nouvelles mobilités et la couverture des zones blanches de mobilité.** La Région deviendrait AOM régionale (AOMR) et étendrait de ce fait sa compétence à la mobilité dans son ensemble.

Ce rapport présente la vision régionale de l'organisation et du développement des mobilités sur le territoire et s'organise en 3 points :

- L'état des lieux actuel de la couverture de Bourgogne-Franche-Comté.
- Les solutions pour améliorer la mobilité "Partout et pour tous".
- La loi d'Orientation des Mobilités : perspectives et intentions de la région BFC.

Le rapport de l'Exécutif régional propose à l'assemblée délibérante de prendre acte de cette communication.

---

Avis du CESER

Le CESER prend acte de la communication de l'Exécutif régional.

### Déclaration de Christine Heuraux, au nom du 1<sup>er</sup> collège

Ce rapport traite de "la vision, l'organisation et le développement des mobilités sur le territoire".

Au-delà des solutions proposées, il serait utile d'ouvrir la réflexion à une question qui devient incontournable : comment favoriser des mobilités propres ? Comment la Région peut-elle promouvoir (davantage) des modes de mobilités, par exemple électriques, demain autonomes, qui réduisent le bilan carbone ? Où sont les marges de progrès ? Sur quels types de transports ? Comment la Région entend- elle travailler sur la préparation des infrastructures (notamment pour renforcer les systèmes de recharge) et sur les comportements sociétaux ?

Ces questions mériteraient d'être traitées assez rapidement car elles conditionnent des prises de décisions structurantes pour la mobilité - et la transition énergétique - de demain dans notre Région.

### Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom de la CPME BFC

Dès l'approbation de la Loi d'orientation sur les mobilités (LOM), et en préparation de BP 2019 du Conseil régional, les membres du collège 1 du CESER demandent à être associés en tant que "territoire volontaire" comme le suggère la LOM.

### Déclaration de Guy Zima, au nom de la CGT

Ce rapport d'information est éclairant sur la situation de notre région et sur certaines des ambitions. Toutefois il est aussi éclairant sur les manques du côté des financements sur les infrastructures en particulier sur les exigences vis-à-vis de l'État.

La loi d'orientation sur les mobilités à venir ne doit pas masquer cette situation et se contenter du scénario 2 du rapport du COI ne peut nous satisfaire. Les régions ne devraient-elles pas plutôt pousser pour de nouvelles ressources pour assurer ces pérennisations attendues de tous ?

Les financements du réseau dit capillaire relèvent de l'aménagement du territoire dans le cadre d'un réseau national qui ne s'arrête pas aux bornes de la région et vise l'ensemble des fonctionnalités Voyageurs et Fret. Notre organisation a fait des propositions sur ces financements nouveaux possibles et les a transmises au premier ministre et à la ministre des transports.

Nous serons attentifs à la prise en compte dans la loi.

Sous la réserve de ces remarques **nous prenons acte** comme la commission l'a fait.